



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le **29 AVR. 2026**

ID : 057-245700695-20260422-C20260421\_31\_SI-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures trente, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

#### Etaient présents :

*Mesdames et Messieurs,*

Roland BALCERZAK

Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Rachel ZIROVNIK, Michel HERGAT, Denis BAUR, Erice GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Philippe GAILLOT, Sylvie BIRCK, Cyril LAUTERFING, Michel SCHMITT, Flavie THEVENET, Katia SORIA, Hervé GROULT, Yves LICHT, Sandra GOMES, Eric PECQUEUR, Thierry MICHEL, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Alain REDINGE, Jonathan ROSA, André DEL PIZZO, Céline CONTRERAS, Hervé PATAT, Aurélie DEROUT, Christophe ZIELINSKI, Magali DE DIJCKER, Paul GANTIER, Patricia VEIDIG, Yannick OLIGER, Karine GARAVAGLIA, Frédéric MESLARD, Laure BASTIEN, Joseph GHAMO, Evelyne SCHMITTER, Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, Elisabeth SIMONCELLI, Nicolas DZIEZUK, Anaïs BELKHIRI, Nicolas MORIN.

<u>Absents avec procuration :</u> Jean-Luc MANSUY	à	Hassan FADI
Nadine GALLINA	à	Hervé PATAT
Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ
Betty DE LUCIA	à	Nicolas MORIN

Absent excusé : Stéphane PFLUMIO

Date de la convocation : 15 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 50  
Nombre de membres présents : 45  
Nombre de votants : 49



### **31. Objet : Reprise et constitution de provisions pour risques et charges**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2321-2 et R. 2321-2,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE, en vigueur,

Considérant que le provisionnement de droit commun est semi budgétaire,

Considérant les instructions budgétaires et comptables M57 et M4,

Considérant que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les collectivités dès l'ouverture d'un contentieux en première instance, d'une procédure collective prévue au livre VI du Code du Commerce, et lorsque le recouvrement des restes à

recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le Comptable Public,

Considérant qu'une provision peut être constituée dès l'apparition d'un risque avéré, hors champs des provisions obligatoires,

Considérant qu'une provision doit être reprise dès que le risque a disparu ou s'est réalisé,

Considérant que ce type de provisions s'inscrit en dépense de fonctionnement au chapitre 68, notamment aux comptes 6815 et 6817,

Considérant que la reprise de provisions s'inscrit en recette de fonctionnement au chapitre 78, notamment aux comptes 7815 et 7817,

Il convient d'assurer la mise à jour des provisions pour risques et charges par une procédure de reprise de provisions initialement constituées et de constitution de nouvelles provisions selon la répartition ci-dessous :

➤ **Sur le budget général**

Reprise des provisions constituées en 2025 :

<b>REPRISE DES PROVISIONS INITIALES - Budget principal CCCE</b>				
<b>Nature de la provision</b>	<b>Objet / Domaine</b>	<b>Article budgétaire</b>	<b>Année initiale de constitution de la provision</b>	<b>Montant provisionné</b>
Provision pour risques et charges	Risques eaux Pluviales	7815	2025	30 000,00 €
Provision pour risques et charges	Risques marché public	7815	2025	45 280,27 €
Provision pour risques et charges	Compte Epargne temps (CET)	7815	2025	116 288,00 €
Provision pour dépréciation des actifs circulants	Non-valeur et créances irrecouvrables	7817	2025	8 741,17 €
<b>TOTAL</b>				<b>200 309,44 €</b>

Constitution de nouvelles provisions pour 2026 :

<b>CONSTITUTION DE NOUVELLES PROVISIONS - Budget principal CCCE</b>				
<b>Détail</b>	<b>Objet / Domaine</b>	<b>Article budgétaire</b>	<b>Année initiale de constitution de la provision</b>	<b>Montant provisionné</b>
Provision pour risques et charges	Risques eaux Pluviales	6815	2026	30 000,00 €
Provision pour risques et charges	Risques marché public	6815	2026	45 280,27 €
Provision pour risques et charges	Risques RH	6815	2026	1 500,00 €
Provision pour risques et charges	Compte Epargne temps (CET)	6815	2026	106 131,00 €
Provision pour dépréciation des actifs circulants	Non-valeur et créances irrecouvrables	6817	2026	16 263,03 €
<b>TOTAL</b>				<b>199 174,30 €</b>

➤ **Sur le budget assainissement collectif**

Reprise des provisions constituées en 2025 :

REPRISE DES PROVISIONS INITIALES - Budget assainissement collectif				
Nature de la provision	Objet / Domaine	Article budgétaire	Année initiale de constitution de la provision	Montant provisionné
Provision pour risques et charges	PFAC	7815	2025	2 600,00 €
Provision pour dépréciation des actifs circulants	non-valeur et créances irrécouvrables	7817	2025	39 297,39 €
<b>TOTAL</b>				<b>41 897,39 €</b>

Constitution de nouvelles provisions pour 2026 :

CONSTITUTION DE NOUVELLES PROVISIONS - Budget assainissement collectif				
Détail	Objet / Domaine	Article budgétaire	Année initiale de constitution de la provision	Montant provisionné
Provision pour risques et charges	PFAC	6815	2026	2 600,00 €
Provision pour dépréciation des actifs circulants	non-valeur et créances irrécouvrables	6817	2026	49 098,99 €
<b>TOTAL</b>				<b>51 698,99 €</b>

➤ **Sur le budget service public d'assainissement non collectif**

Reprise des provisions constituées en 2025 :

REPRISE DES PROVISIONS INITIALES - Budget SPANC				
Nature de la provision	Objet / Domaine	Article budgétaire	Année initiale de constitution de la provision	Montant provisionné
Provision pour dépréciation des actifs circulants	non-valeur et créances irrécouvrables	7817	2025	156,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>156,00 €</b>

Constitution de nouvelles provisions pour 2026 :

CONSTITUTION DE PROVISIONS - Budget SPANC				
Détail	Objet / Domaine	Article budgétaire	Année initiale de constitution de la provision	Montant provisionné
Provision pour dépréciation des actifs circulants	non-valeur et créances irrécouvrables	6817	2026	180,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>180,00 €</b>

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 avril 2026,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de reprendre les provisions initialement constituées pour un montant total de 200 309,44 € et de constituer de nouvelles provisions pour un montant total de 199 174,30 € au budget principal de la CCCE,

- de reprendre les provisions initialement constituées pour un montant total de 41 897,39 € et de constituer de nouvelles provisions pour un montant total de 51 698,99 € au budget annexe assainissement collectif de la CCCE,
- de reprendre les provisions initialement constituées pour un montant total de 156,00 € et de constituer de nouvelles provisions pour un montant total de 180,00 € au budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCCE,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 49  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 avril 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a vertical line.